

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maïlys DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, Conseillers
Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

Absent – non représenté :

M. Jacques NAYA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Monsieur Didier CASTERES a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**12 - BUDGETS ANNEXES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT -
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET DES SUBVENTIONS
D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES**

Monsieur André LABARTHE exposé que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour le service de l'eau potable et de l'assainissement.

Il est proposé de compléter les catégories de biens amortissables comme suit :

BUDGET DE L'EAU POTABLE

Catégories de biens amortissables	Durée
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau (réseau)	45 ans
Compteurs	10 ans
Matériels divers	10 ans
Installations générales, aménagements et agencements divers	10 ans
Schéma directeur d'eau potable	10 ans
Matériel informatique et logiciels	5 ans
Immobilisations corporelles de faible montant : <1.500 €	1 an

les durées d'amortissement des subventions d'équipement transférables suivant les mêmes critères.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Catégories de biens amortissables	Durée
Réseau d'assainissement	45 ans
Station d'épuration	30 ans
Matériels divers	10 ans
Installations générales, aménagements et agencements divers	10 ans
Schémas directeurs (eaux usées et eaux pluviales)	10 ans
Matériel informatique et logiciels	5 ans
Immobilisations corporelles de faible montant : <1.500 €	1 an

les durées d'amortissement des subventions d'équipement transférables suivant les mêmes critères.

Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** l'application des durées d'amortissement des biens amortissables et des subventions d'équipement transférables telles que définies ci-avant.

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 10 avril 2019.
Suivent les signatures.-

Le Maire,



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/04/2019